



CA\_DEL241001\_4

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU 1 OCTOBRE 2024**

**Convocation :** 26/09/2024

**Affichage liste délibérations :** 03/10/2024

**Membres :** 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

**Présents :** 10 Secrétaire : Bérengère MONNET

**L'an deux mille vingt quatre, le un octobre à 18h30, salle Brouès ,**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Monsieur Jean-Yves CABALLERO a donné procuration à Madame Françoise BATUT

Madame Delphine PAILLOT a donné procuration à Madame Dalila ALLALI

Madame Françoise MONCHANIN a donné procuration à Madame Eliane RENARD

#### **ABSENTS**

Madame Dalila BOUGHOUCHE ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Madame Camille MAY ; Madame Michelle SERVETON

### **TABLEAU DES EMPLOIS**

RAPPORTEUR : Florence MERIDJI

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet.

Aussi au regard des besoins de la population en matière de santé, il est important de développer la médiation sur le sujet dans un processus d'aller vers.

La mission principale sur ce poste est de créer la rencontre avec les populations les plus éloignées des parcours de soin par des actions d'aller vers et une présence active auprès de ces publics. Ce poste fait l'objet d'un cofinancement.

Direction	Intitulé du poste	Cadre d'emplois	Temps de travail
C.C.A.S	Médiateur santé	Attaché et conseiller socio-éducatif (cat. A)	Temps complet

Vu l'avis favorable à l'unanimité du collège employeur ainsi que l'avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel rendus lors du comité social territorial du 16 septembre 2024 ;

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**13 VOIX POUR**

### DÉCIDE

- **D'APPROUVER** les modifications du tableau des emplois et des effectifs proposées ci-dessus;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au chapitre 012.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.